



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Arrêté n° DEC2-2025-44 du 26 septembre 2025 nommant la présidente et la vice-présidente du jury de l'examen conduisant à l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA)

**Académie de Versailles
(Session 2026)**

Le Recteur de l'Académie de Versailles ;

Vu les articles D.222-4 à D.222-10-1 du Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;

Vu la circulaire n°2015-110 du 21 juillet 2015 relative au certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Est nommée, pour la session 2026, présidente de jury du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) de l'académie de Versailles, Madame Rachel LE LAMER-PAVARD, Doyenne du collège des IA-IPR sur l'académie de Versailles.

Article 2 : Est nommée, pour la session 2026, vice-présidente de jury du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) de l'académie de Versailles, Madame Laure GATEPAILLE, Vice-Doyenne des IEN-ET-EG-IO sur l'académie de Versailles.

Article 3 : La Directrice du Service Interacadémique des Examens et Concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le 26 septembre 2025

Le Recteur de l'académie de Versailles

Étienne CHAMPION